

Objet : Avenant 1 au marché 2019-CAA-034 : Construction d'une Maison de Santé et de 12 logements à la Bâthie (73) – Lot n°6 : CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5111-1, L. 5111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2 du Conseil d'Agglomération en date du 25 juillet 2019 donnant délégation au Président pour signer le marché de travaux « 2019-CAA-034 Construction d'une Maison de Santé et de 12 logements à la Bâthie » avec les prestataires les mieux-disants,

Vu la délibération n°6 du Conseil Communautaire du 09 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président de prendre toute décision concernant les avenants aux marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget, et après avis des commissions afférentes,

Vu l'arrêté n°2020-192 du 16 juillet 2020 donnant délégation de fonctions à Monsieur Michel BATAILLER pour les affaires ayant trait au Patrimoine de la CA Arlysère,

Vu la nécessité de modifier le montant du lot n°6,

Décide

Article 1 : Les dispositions du marché 2019-CAA-034 « Construction d'une Maison de Santé et de 12 logements à la Bâthie » sont adaptées pour l'élément suivant :

- Réserve dans une cloison pour l'intégration d'une porte par le menuisier, renfort du chevêtre compris

Le marché est modifié en conséquence. Les autres dispositions du marché restent inchangées.

- Montant initial du marché public : 117 500,00 € HT
- Avenant n°1 : 637,98 € HT
- Nouveau montant du marché public : 118 137,98 € HT
- % d'écart introduit par l'avenant 1 par rapport au marché initial : 0.54 %

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : Mme la Trésorière Principale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville le 02 décembre 2020

Le Conseiller Délégué
Michel BATAILLER

